Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-D

D177-COS171224

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

<u>Présents</u>: Patrice AUBERNON, François PETIT, Xavier BERNARD, Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Thierry GANACHAUD, Patrice PAGEAUD, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Xavier BILLAUD, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :

Jean-Michel ROUILLE représenté par Daniel LAIDIN Sabine ROIRAND représentée par Dominique PASQUIER, Stéphane BOUILLAUD représenté par Philippe DELAHAYE Bernard LANDAIS représenté par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :

Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Evelyne CHAUVEL ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Alain ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD, Anne BOISTEAU-PAYEN ayant donné pouvoir à Damien GRASSET

<u>Excusés</u>: Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de Callac, Yoann GRALL, Manuel GUIBERT, David BELY, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc CHUSSEAU, Pascal PAQUEREAU, Jacques GAUTIER, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Anthony BONNET, Jérôme CARVALHO, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 4 décembre 2024

Membres en exercice : 62

Présents : 36 Votants : 43

Budget primitif 2025 - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui prévoit qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020

Considérant que Trivalis expérimente le compte financier unique ;

Considérant que dans ce cadre, l'application de la nomenclature M57 est rendue obligatoire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire intervenu le 12 novembre 2024 ;

Considérant les travaux de la commission gestion intervenus le 3 décembre 2024 ;

Considérant l'information préalable des membres du bureau et du comité syndical, s'agissant des documents budgétaires :

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025. Il rappelle que le vote de la section de fonctionnement s'opère par chapitre et la section d'investissement par opération. Le présent budget est proposé sans reprise des résultats 2024.

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-D

D177-COS171224

Il précise également que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour laquelle Trivalis a été retenu, le budget applique depuis 2020 la nomenclature budgétaire M57 en remplacement de la M14.

Monsieur le président expose les éléments de variation intervenus depuis le débat d'orientation budgétaire.

La section de fonctionnement est proposée à hauteur de 71 272 971 €

Le projet de budget primitif 2025 présente une hausse de 4,777 M€ par rapport au BP 2024 (7,2 %). Toutefois, cette variation à la hausse n'impacte pas les contributions des adhérents qui restent stables par rapport au voté 2024.

Les charges ont été corrigées par rapport au DOB (- 0,564 M€).

- = Actualisation exploitation = + 0,503 M€
- = Charges financières = + 0,050 M€

Les produits hors contributions dégagent une hausse de + 2,069 M€

- = Soutiens REP = + 1.637 M€
- = Reventes = 0,491 M€
- = Coopérations = 0,086 M€
- = Reprise des provisions = + 0,520 M€

Le besoin contributif se restreint de 1,051 M€ pour atteindre 33,536 M€.

Nota : Par rapport au DOB 2025, la variation est plus modeste (0,56 M€).

Dépenses :

Monsieur le Président rappelle que les charges comportent à titre principal l'exploitation et les charges sur ouvrages. Ces dernières regroupent les amortissements, les intérêts de la dette, les charges sur installations hors exploitation et l'indemnité annuelle versée aux communes qui accueillent un centre d'enfouissement public.

L'augmentation du budget 2025 est liée principalement à la hausse des coûts de traitement des emballages (nouveau marché de Vendée Tri, fermeture du site et exportation intégrale pendant un semestre), des ordures ménagères et des tout-venants de déchèteries (TGAP, Lixiviats et révision de prix). La hausse de ces charges se traduit au chapitre 011.

Recettes:

La croissance des produits est directement liée à la revalorisation des soutiens CITEO et PMCB (+3,16M€). Les coopérations intercommunales voient également leur représentation croitre de 0,98 M€. Les contributions des adhérents restent stables à 33,536 M€ HT.

La section d'investissement s'élève à 53 765 812 €

En dépenses elle se structure comme suit :

- Des dépenses d'équipement (23,432M€)
- Du remboursement en capital de le detté (6,229M€)
- Des crédits pour les RAT (7,600 M€)

En recettes

- Les subventions concernent le solde du CSR et la plateforme de Givrand.
- La dette nouvelle prévisionnelle concerne les travaux de Vendée Tri.
- Les ressources seront complétées au BS 2024 avec la reprise des résultats.

Au chapitre 041 les crédits pour les opérations patrimoniales sont prévus neutres budgétairement.

Le programme d'investissement (23.432 M€) sera marqué par les opérations suivantes :

- Fin de réalisation du CSR de Trivalandes (1.20 M€)
- Travaux sur Vendée Tri (16.345 M€)
- Aménagements et réhabilitations des ISDND (2.873 M€)



ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-DE



Section de fonctionnement : 71 272 971,24 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025		
002-Résultat de fonctionnement reporté	ı		
023-Virement à la section d'investissement	ı		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 944 560,00		
043-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	1		
022-Dépenses imprévues	1		
011-Charges à caractère général	52 358 301,41		
012-Charges de personnel et frais assimilés	3 863 800,00		
65-Autres charges de gestion courante	1 066 090,74		
6586-Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-		
66-Charges financières	1 039 219,09		
67-Charges spécifiques	20 000,00		
68-Dotations aux provisions	1 981 000,00		
014-Atténuations de produits	-		
TOTAL CHARGES	71 272 971,24		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025		
002-Résultat de fonctionnement reporté	-		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	895 606,00		
043-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	-		
013-Atténuations de charges	66 880,00		
70-Produits des services, du domaine et ventes dive	8 324 355,81		
74-Dotations et participations	27 123 675,00		
74-Participations adhérents	33 536 080,40		
75-Autres produits de gestion courante	400 374,03		
76-Produits financiers	376 000,00		
77-Produits spécifiques	20 000,00		
78-Reprises sur amortissements, dépréciations et pr	530 000,00		
TOTAL PRODUITS	71 272 971,24		

Etat des autorisations d'engagement

N°	Objet de l'autorisation d'engagement	Montant antérieur	Actualisation AP	Montant actualisé	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
001	CARTONS BOIS FERRAILLES ULTIMES	17 377 371,96 €		17 377 371,96 €	5 654 041,67 €	11 723 330,29 €	
002	DECHETS VERTS ET SOUCHES	8 563 653,03 €		8 563 653,03 €	2 540 570,19 €	6 023 082,84 €	
	Total	25 941 024,99 €		25 941 024,99 €	8 194 611,86 €	17 746 413,13 €	- €
003	DECHETERIE		41 158 987,37 €	41 158 987,37 €		10 446 198,21 €	30 712 789,16 €
004	TRI		64 681 311,28 €	64 681 311,28 €		13 357 178,33 €	51 324 132,95 €
005	CTR-TRANSP		27 026 159,27 €	27 026 159,27 €		4 281 890,13 €	22 744 269,14 €
006	YEU		6 091 388,71 €	6 091 388,71 €		1 444 650,40 €	4 646 738,31 €
007	ULTIMES		62 528 057,73 €	62 528 057,73 €		14 282 853,34 €	48 245 204,39 €
	Total	25 941 024,99 €	201 485 904,36 €	227 426 929,35 €	8 194 611,86 €	61 559 183,54 €	157 673 133,95 €



ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-DE



Section d'investissement : 53 765 811,50 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT	BP 2025		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-		
001 - Solde d'exécution reporté	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 944 560,00		
041 - Opérations patrimoniales	15 350 000,00		
13 - Subventions	2 397 000,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 474 251,50		
16 - Emprunts et dettes assimilées RAT	7 600 000,00		
021 - Virement de section	-		
TOTAL PRODUITS	53 765 811,50		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	838 106,33			
041 - Opérations patrimoniales	15 350 000,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 229 505,67			
16 - Emprunts et dettes assimilées RAT	7 600 000,00			
20 - Immobilisations incorporelles	285 000,00			
204 - Subventions d'équipement versées	1 360 000,00			
21 - Immobilisations corporelles	1 474 067,50			
23 - Immobilisations en cours	20 313 132,00			
26 - Participations	316 000,00			
27 - Consignations	-			
TOTAL CHARGES	53 765 811,50			

<u>Dépenses par opération :</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025			
1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	869 067,50			
1002 - DSP PRAIRIE DE MAUVES	990 000,00			
1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	2 873 132,00			
1005 - TRI DES EMBALLAGES	16 345 000,00			
1006 - CENTRE DE TRANSFERT	755 000,00			
1008 - CSR	1 200 000,00			
Hors opération d'équipement (détail ci-dessus)	30 733 612,00			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	895 606,00			
041 - Opérations patrimoniales	15 350 000,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 172 006,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées RAT	7 600 000,00			
20 - Immobilisations incorporelles	75 000,00			
204 - Subventions d'équipement versées				
21 - Immobilisations corporelles	325 000,00			
23 - Immobilisations en cours				
26 - Participations	316 000,00			
27 - Consignations				
TOTAL CHARGES	53 765 811,50			

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-DE

D177-COS171224

Etat des autorisations de programme

N°	Objet de l'autorisation de programme	Montant antérieur	Actualisation AP	Montant actualisé	CP <2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
001	CONSTRUCTION TMB TRIVALANDES	36 952 141,00 €		36 952 141,00 €	36 812 141,00 €	- €	- €	140 000,00 €
010	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB8-CB11 - ISD TALLUD	2 293 949,77 €		2 293 949,77 €	1 909 943,58 €	144 565,22 €	239 440,97 €	- €
015	CONSTRUCTION CSR OM	20 022 000,00 €		20 022 000,00 €	12 171 128,66 €	6 650 871,34 €	1 200 000,00 €	- €
016	AMGT CB10-CB12-CB14 ET REHAB CB5-CB8 - ISD ST CHRISTOPHE	3 868 259,58 €		3 868 259,58 €	488 555,64 €	1 788 799,18 €	1 362 904,76 €	228 000,00 €
017	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB9-CB10 - ISD STE FLAIVE	2 174 775,62 €		2 174 775,62 €	794 322,07 €	769 254,27 €	611 199,28 €	- €
018	AMGT ET REHAB CB9-CB10 ISD PINEAUX	2 382 689,08 €		2 382 689,08 €	1 266 925,98 €	460 224,58 €	50 000,00€	605 538,52 €
019	EXTENSION VENDEE TRI	31 025 000,00 €		31 025 000,00 €	110 835,87 €	266 400,00 €	16 345 000,00€	14 302 764,13 €
020	SUBVENTION DES COMPOSTEURS ET PAVILLONS 2022-2026	480 000,00€		480 000,00€	120 253,08 €	135 000,00 €	220 000,00€	4 746,92 €
021	SUBVENTIONS RECYCLERIES 2022 - 2027	900 000,00 €		900 000,00 €	- €	150 000,00 €	150 000,00€	600 000,00 €
022	AMGT CB13 ET REHAB CB12 - ISD TALLUD	942 000,00 €		942 000,00 €	- €	442 613,01 €	220 586,99 €	278 800,00 €
024	PLATEFORME BIODECHETS GIVRAND	1 466 500,00 €		1 466 500,00 €	- €	1 446 500,00 €	20 000,00 €	- €
025	ETUDES, TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS PF 2024-2026	44 000,00 €		44 000,00 €	- €	14 000,00 €	7 000,00 €	23 000,00 €
026	VOIE ACCES TRIVALANDES	873 100,00 €		873 100,00 €	- €	611 032,50 €	262 067,50 €	- €
027	ETUDES, TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TMB 2024-2026	940 000,00 €		940 000,00€	- €	340 000,00€	150 000,00€	450 000,00 €
028	ETUDES, TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS ISD 2024-2026	648 050,00 €		648 050,00 €	- €	263 050,00 €	200 000,00€	185 000,00 €
029	TRANSFERT BIODECHETS	525 000,00 €		525 000,00 €	- €	485 000,00 €	40 000,00€	- €
030	ETUDES, TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS CTR 2024-2026	1 485 000,00 €		1 485 000,00 €	- €	920 000,00€	565 000,00 €	- €
031	UNITE PREPARATION CSR TTV	200 000,00 €		200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €	- €
032	AMGT CB13-CB14-CB15 ET REHAB CB11-CB12-CB13 - ISD STE FLAIVE		2 385 000,00 €	2 385 000,00 €			145 000,00€	2 240 000,00 €
033	AMGT CB14-CB15-CB16 ET REHAB CB13-CB14 - ISD TALLUD		1 981 000,00 €	1 981 000,00€			44 000,00 €	1 937 000,00 €
034	DSP PRAIRIE DE MAUVES - NANTES METROPOLE		9 304 871,00 €	9 304 871,00 €			990 000,00€	8 314 871,00 €
035	RENOUVELLEMENT DES MGP DES 2 UVEOR		5 510 000,00€	5 510 000,00€			210 000,00€	5 300 000,00 €
	Total		19 180 871,00 €	126 403 336,05 €	53 674 105,88 €	15 087 310,10 €	23 032 199,50 €	34 609 720,57 €

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

2.F0

ID: 085-258502962-20241217-D177_COS171224-D

D177-COS171224

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et les observations des représentants des adhérents, sur proposition de Monsieur le Président, est invité à délibérer pour :

- Approuver le budget primitif 2025 proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** le budget primitif 2025 proposé par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).